

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le dix-huit septembre deux mils vingt-quatre se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

**PRESENTS :** Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Murielle SALCEDO, Michaël BUISSON-SIMON, Massimo BUSSA, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne GALLIEN, Christiane GAUTHIER MEYER, Virginie DUCHEMIN, Marie Pierre MANGE.

**ABSENTS :** Christophe MASAT, Arnaud MARTINEZ, Alexandre MOUGIN, Sophie VIAL, Bertho MAYETTE

**POUVOIRS :** Thierry VERGER donne pouvoir à Magali GUILLOT, Frédéric DUMOUCHEL, donne pouvoir à Christiane GAUTHIER MEYER.

**Secrétaire de séance :** Pascal CROIBIER

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 18

### **DEL 2024 46 : Bons d'achats pour le personnel - liste des commerçants.**

#### **Votée à l'unanimité**

Madame le Maire expose à l'assemblée la tradition de fêter Noël avec les employés municipaux par l'attribution de carte cadeaux.

Il est proposé de renouveler cette action de fin d'année en continuant à offrir des cartes aux agents communaux (emploi permanent ISACTYS compris), aux retraités communaux ainsi qu'aux bénévoles de la médiathèque.

En premier lieu, il conviendra de délibérer afin de présenter le dispositif et de l'encadrer quant à son fonctionnement

D'une part il est proposé à l'assemblée de fixer le montant du bon à 50 € par employé communal (titulaires, non titulaires dont le personnel d'ISACTYS régulier) et 30€ pour les retraités de la commune ainsi qu'aux bénévoles de la médiathèque. Les bons seraient d'une valeur de 10€. La date limite de validité de ces bons serait le 28 février 2025.

Il convient par conséquent de lister les commerçants pouvant accepter ces bons d'achat

- Boulangerie Pâtisseries « MBL » : 576, rue Pasteur, 04 26 09 54 03
- Boucherie Million : 502, rue Pasteur : 04 74 88 17 06,
- Carrefour Express : 12, rue Lavoisier : 04 74 88 17 08,
- Fleuriste : 610, rue Pasteur, ex Le Petit Jardin, changement de propriétaire en cours,
- Tabac Presse Loto : 537, rue Pasteur : 04 76 88 11 85,
- Origano : 10, rue Lavoisier : 06 86 45 88 26,
- Au Miroir des Sports : 2, rue Anatole France, 06 83 99 53 46,
- Aisthésia Esthétique : 597, rue Pasteur : 04 74 97 04 09,
- Gomina Nouvelle Ere : 606, rue Pasteur : 04 74 88 13 98,
- Sarah Esthétique : 2, impasse Aragon : 04 74 88 75 77,
- Laët's Beauty : 37, rue Paul Langevin : 06 72 77 88 94,

- O Bun's : 250 Rue Jean Moulin : 06 51 63 75 78,
- Pharmacie : 597, rue Pasteur : 04 74 88 11 97,
- Philippe Traiteur Le Gua Mat : 75, rue Jean Moulin : 04 74 18 19
- Emmaüs : 5, rue du Docteur ROUX, 04 74 92 04 12,
- Le Millésime By Emilie : 495, rue Pasteur : 04. 27 54 2132,
- Valérie Coiffure, 2, impasse Aragon : 04 74 88 75 77,
- Le Gazrage : garage automobile : 52, rue Lamartine : 04 27 54 19 28.

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 038-213803570-20240924-DEL202446BONACH-DE

Tous les produits ou service pourront être acceptés en compensation du bon d'achat remis par la commune. Ces bons d'achat pourront être personnalisés mais devront être nominatif. Une pièce d'identité pourra être demandée par le commerçant.

Il convient également d'indiquer sur ce bon son fonctionnement : zone de validité commerciale, explications à destination des commerçants pour se faire payer.

Les commerçants retourneront les factures visées par eux, ainsi que le bon d'achat émis par la collectivité et un RIB auprès de la Mairie ;

**Le conseil municipal, après délibération, décide d'octroyer :**

- des bons d'achats de Noël d'une valeur de 50€ au personnel communal (titulaire et non titulaire dont le personnel d'ISACTYS régulier),
- des bons d'achats de Noël d'une valeur de 30€ aux personnels retraités ainsi qu'aux bénévoles de la médiathèque.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 26 septembre 2024 ;

Le Secrétaire,

**Pascal CROIBIER**



Le Maire,

**Magali GUILLOT**

